

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre 23118

SEANCE du : 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS	S		
Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Jamel CHENIOUR	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe ROBIN – pouvoir à Marie JARRY	Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU	Stéphanie FILLON - pouvoir à Emmanuelle MENARD
Sandrine DELUGEAU	Anita BRIFFE ~ Pouvoir à Florence BAZZOLI	Véronique VILLEMONTEIX - pouvoir à Bruno COTHOUIS

Secrétaire de séance : Nathalie MOREAU, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Mise à la réforme d'immobilisations obsolètes

Le patrimoine de la commune est actuellement référencé sous forme de fiches d'immobilisations et est joint aux documents officiels – compte administratif et budget primitif.

Au 31 décembre 2022 le patrimoine de la commune est de 153 121 605 € réparti en 2884 fiche d'immobilisation.

Afin d'alléger ces documents annexes, et surtout conformément au pré-rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il est proposé de constater comptablement et dans les inventaires, la mise à la réforme des actifs obsolètes et des actifs amortis en totalité et non identifiables.

La dernière délibération pour mise à la réforme des biens totalement amortis avait été effectué en 2012.

Cette suppression d'actifs du patrimoine comptable concerne 1 073 fiches, pour un montant global de 4 191 173.83 €.

Cette opération de mise à la réforme d'actifs n'entraîne pas d'écritures comptables pour le budget principal mais uniquement des opérations d'ordre non budgétaires effectuées par la trésorerie de Bressuire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE SUPPRIMER** du patrimoine comptable, selon les annexes jointes, 1 073 fiches d'immobilisations pour un montant global de 4 191 173.83 €.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Nathalie MOREAU

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20230621-DG_DEL_2023_118-D Date de télétransmission : 21/06/2023 Date de réception préfecture : 21/06/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 2 () JUIN 2023